

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
23/09/2014

Dossier complet le
16/10/2014

N° d'enregistrement
F-024-14-C-0094

1. Intitulé du projet

Pérennisation de la desserte de la gare de Dordives - Allongement des quais

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Réseau ferré de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Emmanuel LAURENT, Directeur Régional Centre Limousin

RCS / SIRET

4 1 2 | 2 8 0 | 7 3 7 | 0 0 1 4 6

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°5 "Infrastructures ferroviaires" b) "haltes ferroviaires ; travaux entraînant une modification substantielle de l'emprise des ouvrages"	Les quais de la gare de Dordives doivent être allongés de 82 à 120 m afin de pouvoir recevoir les trains Transiliens en unités multiples (UM2) modifiant ainsi l'emprise des quais (30% d'augmentation).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Allongement des deux quais de la gare de Dordives , sur la ligne ferroviaire n° 750 000 de Morêt-Veneux-les-Sablons - Lyon-Perrache. Cet allongement permettra aux trains transiliens en unité multiple de desservir la gare de Dordives afin de revenir à une desserte de 22 trains (comme en 2012) contre 9 aujourd'hui.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est de recevoir les rames Z5600 en unité multiple de 12 voitures, entièrement à quai. La solution consistera à allonger les deux quais de la gare de Dordives.
De plus, afin d'anticiper l'arrivée des futurs trains "Régio2N" (commande envisagée par le STIF), il est prévu en option, l'allongement supplémentaire des deux quais de 24 m.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Quai voie 1 : allongement du quai de 82m côté Morêt et de 106 m avec l'option, réfection du quai (sable de piste), reprise des câbles de signalisation, réalisation du complément en éclairage (ajout de 5 candélabres, 6 avec l'option), installations de clôtures et modification des installations d'Exploitation à Agent Seul (EAS)* (ajout de 2 caméras sur le quai).

Quai voie 2 : allongement du quai de 96 m côté Morêt et de 120 m avec l'option, réfection du quai (sable de piste), reprise des câbles de signalisation et des câbles longue distance, modification des installations de signalisation (dépose et pose d'une pancarte de signalisation), réalisation d'un complément en éclairage (ajout de 5 candélabres, 7 avec l'option), installation de clôtures et modification des installations EAS (déplacement de 4 caméras, ajout de 2 caméras sur le quai, déplacement et régénération d'antennes).

Les deux quais sont allongés du même côté car la présence du passage à niveau n°19 empêche l'allongement côté Lyon

*EAS : système permettant à l'agent de conduite de visualiser depuis son poste, grâce à un dispositif caméras/écrans, les voyageurs entrants et sortant du train arrivé à quai afin d'assurer leur sécurité lors de cette phase de déplacement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors du prochain service annuel, les trains transiliens en unité multiple de 12 voitures pourront desservir la gare de Dordives (22 arrêts possibles contre 9 actuels).

Les horaires seront arrêtés lors de la programmation du futur service annuel 2016 (effectif en décembre 2015).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

procédure de demande au cas par cas.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est réalisé dans le cadre de la demande d'examen "au cas par cas" relatif aux études d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur des quais actuels :	
Quai 1 :	224 m
Quai 2 :	226 m
Longueur des quais allongés :	
Quai 1 :	306 m soit 330 m avec l'option
Quai 2 :	322 m soit 346 m avec l'option
Emprise totale du projet :	environ 450 m ² soit 570 m ² avec l'option

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Avenue Saintamon Gare de Dordives 45680 Dordives	Long. <u>2</u> ° <u>45</u> ' <u>45</u> " <u>25</u> Lat. <u>48</u> ° <u>8</u> ' <u>50</u> " <u>51</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :
	Dordives (45)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sans objet

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains sous propriété RFF et à usage uniquement ferroviaire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- zone NEI (ancien camping municipal) PLU de la commune de Dordives approuvé le 29 mars 2006, révisé le 26 février 2010 (dernière modification le 13 décembre 2013).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

sans objet

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet est inclus à l'extrémité sud est de la Vallée de Souppes et de Dordives (ZNIEFF de type II) et à proximité des zones suivantes: - Marais du Loing (type I) entre le Canal, le Fleuve et Cercanceaux situé à 200 m au plus proche - Coteau du Betz au bois de Verdeau (type I) situé à 1.8 km au plus proche - Sablière de Varennes (type I) à 1.9 km au plus proche - site de carrières dites de la rue Jaune à Puisselet se situant à 15 km au plus proche. (arrêté de protection de Biotope)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français situé à 19 km au plus proche
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un PPBE sur le Loiret échéance 2008 adopté. Le PPBE échéance 2012 est en cours. La ligne ferroviaire n'est concernée par aucun des deux dispositifs.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la ZPPAUP la plus proche est située à Ferrière-en-Gâtinais, à 7 km au plus proche.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone à dominante humide de type formation forestière humide et/ou marécageuse (http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/CARTE13.map) Le projet est par ailleurs situé à plus de 1km d'une zone humide identifiée sur le site du réseau partenarial des données sur les zones humides. Compte tenu des travaux de faibles ampleurs, cela ne remet pas en cause l'intégrité de la zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques inondations. Source : PPRI approuvé le 20 juin 2007 et modifié par arrêté le 15 avril 2014 et contact avec la mairie. L'exploitation de la ligne ferroviaire se conformera aux dispositions d'alerte et de secours (arrêts des trains).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné. La commune de Dordives est concernée par un site pollué : - Site : Gascogne Laminates (friche industrielle) situé à plus de 800 m au plus proche. Source : base de données BASOL.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition "Nappes de l'Albien et du Néocomien" mais nos travaux n'ont pas d'impact sur les ressources en eau Source : http://sigescen.brgm.fr/Les-ZRE-en-Region-Centre.html .
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné. (nous sommes en dehors du périmètre de protection rapprochée du captage "Dordives la Colline" situé 700 m de la gare). Source : Ville de Dordives
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sites inscrits: - Vallée de Betz à 700 m au plus proche - Vallée du Fusain à 800 m
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZSC les plus proches sont : - Site à chauve-souris de l'est du Loiret (ZSC FR 2402006) à un peu plus de 2 km au plus proche. - Carrière de Mocpoix (ZSC FR 1102008) à plus de 2 km au plus proche Toutes deux constituent des site à chauves-souris. La ZPS la plus proche se trouve à plus de 20 km (ZPS FR 2612008 Etang de Galetas).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous sommes à plus de 1 km du périmètre de protection du site Château du Mez-le-Maréchal.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est nécessaire de décaisser 15 cm du terrain dans les emprises du projet, ce qui représente un faible volume. L'évacuation des matériaux se fera par train ou camion.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parties allongées seront réalisées à partir de grave non traitée pour le corps des quai et de béton pour les bordures de quai et les massifs de fondation. Ces matériaux seront acheminés par train ou camion. Une zone de 60m ² , au niveau du bout des quais actuels côté Paris, est proposée afin d'accueillir la zone d'installation de chantier et le stockage des matériaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du type de travaux et de la durée limitée dans le temps, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations ou destructions de la biodiversité existante
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers. En effet, l'allongement des deux quais se réalise dans l'emprise ferroviaire RFF.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Dordives n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie ferrée n'est pas identifiée dans les équipements sensibles (voies de communication). Source : PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit uniquement au moment de la réalisation des travaux. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone concernée par les nuisances sonores, s'agissant d'une gare ferroviaire.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'odeur particulière mise à part les émissions liées au chantier (circulation ponctuelle d'engins à moteur) et qui demeureront très limitées dans le temps et dans l'ampleur du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations limitées dans le temps liées à la réalisation des travaux (engins à moteur).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage réglementaire des quais sera mis en place sur les parties allongées des deux quais. Cet éclairage complètera l'éclairage existant sur ces deux quais. Les nouveaux mats d'éclairage seront positionnés de manière à ne pas nuire au voisinage.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions durant la phase travaux liées aux seules circulations d'engins de chantier : impact faible et ponctuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets classiques des chantiers de BTP durant les travaux. Les déchets seront évacués vers une filière adaptée au traitement des déchets.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet peut engendrer des impacts positifs sur les modifications des activités humaines. En effet, il permettra la remise à niveau de la desserte de Dordives. De ce fait, il pourra y avoir une diminution du trafic automobile et donc comme effets indirects positifs une diminution de la pollution de l'air.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres projets connus aux alentours de la zone de notre projet.

Source : DREAL Centre

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre avis, le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

Le projet d'allongement des quais de Dordives se situe sur des emprises ferroviaires appartenant au maître d'ouvrage, l'allongement des quais en gare de Dordives générera très peu d'impacts.

En effet, les impacts attendus seront exclusivement liés à la phase travaux, de par la circulation des engins de chantier (faible eu égard à l'ampleur des travaux).

A terme, ce projet aura des impacts positifs grâce à la remise à niveau de la desserte en gare de Dordives.

Par ailleurs, comme mentionné plus haut, aucune circulation ferroviaire supplémentaire n'est engendrée par le projet. (il y a simplement l'arrêt de 22 trains).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4 : plan expliquant l'allongement du quai de la voie 2

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Orléans

le,

22/03/2014

Signature


L. CARLE

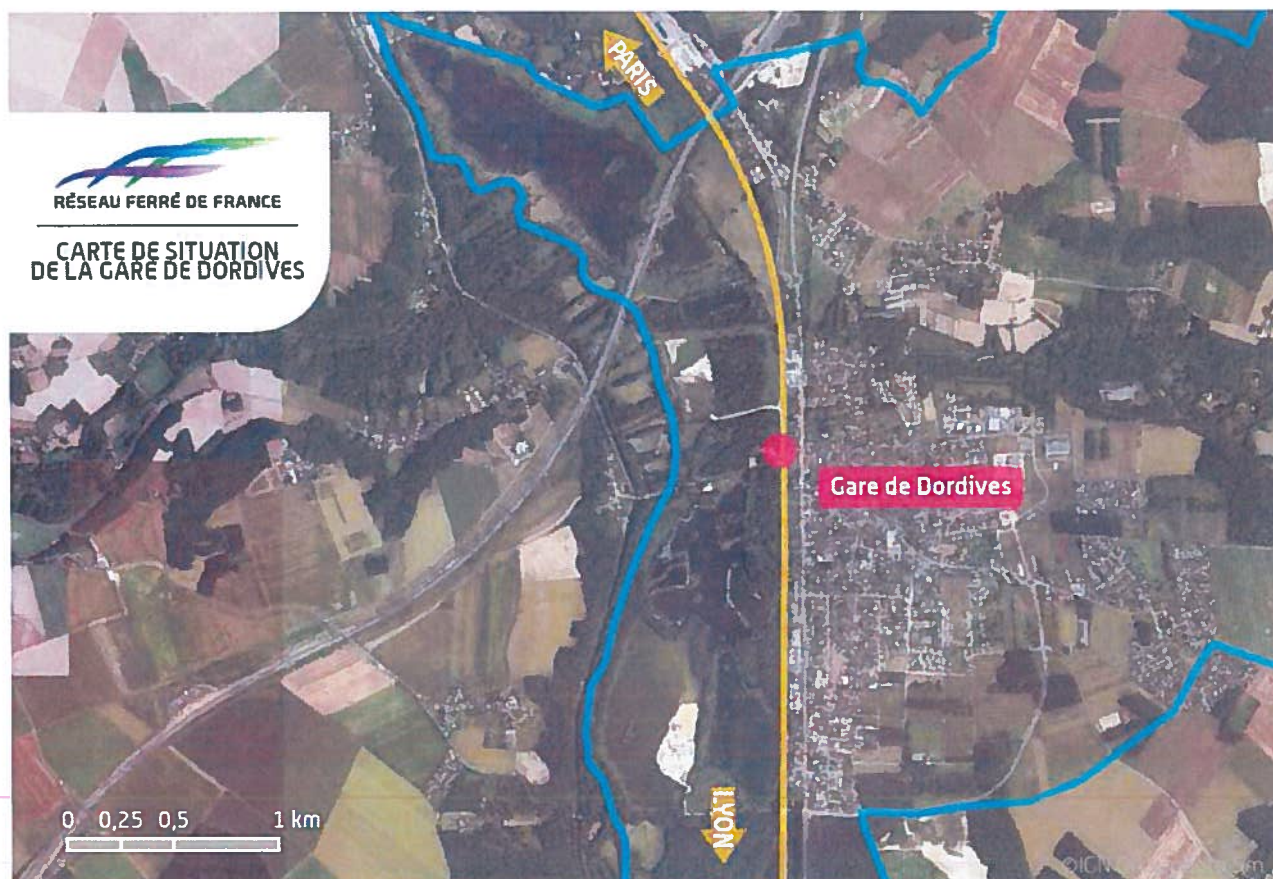


RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

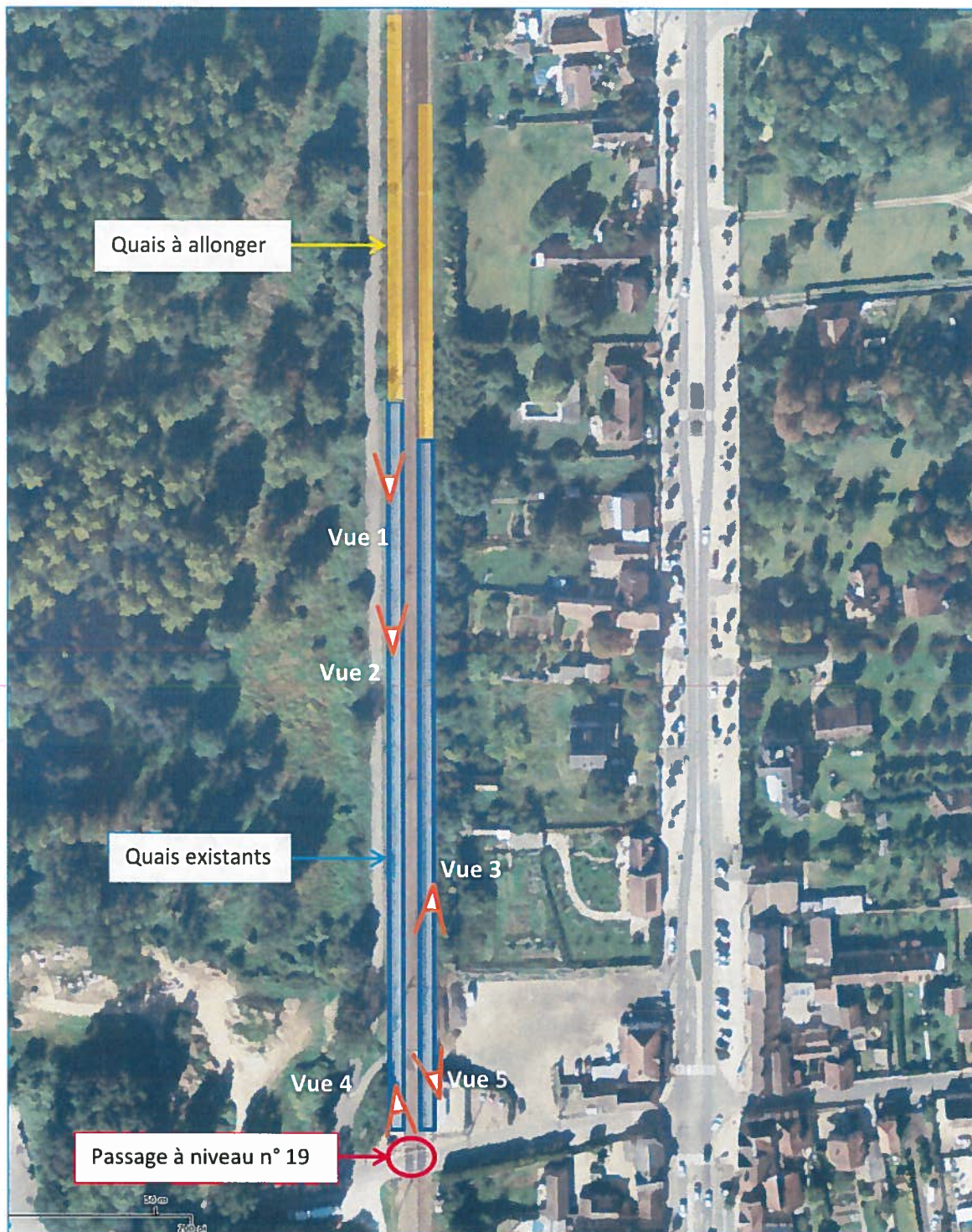
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact

Allongement des quais de la gare de Dordives

Annexe 2 : carte de situation de la gare de Dordives



Annexe 3 : localisation du projet d'allongement des quais de la gare de Dordives et de ses abords





Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Allongement des quais de la gare de Dordives

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Annexe 4 : Plan expliquant l'allongement du quai de la voie 2



ANNEXE 5 – Plan des abords du projet.





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Allongement des quais de la gare de Dordives

Éléments complémentaires demandés par l'Autorité Environnementale (suite à son courrier du 25 septembre 2014)

Amplitude horaire

Concernant l'amplitude des arrêts supplémentaires, je vous informe que le STIF et la région Centre sont actuellement en pleine réflexion sur la desserte envisagée. L'amplitude horaire pourrait être de 7h38 à 0h38 (contre 8h39 – 22h39 actuellement) dans le sens Paris-Montargis. Dans le sens Montargis-Paris, l'amplitude horaire resterait la même : de 5h03 à 23h18. (Nous nous sommes basés sur la desserte existante au service annuel 2014 de la gare la plus proche à savoir Souppes-sur-Loing).

Nombre de voyageurs

Une enquête de la SNCF indique qu'il y a 28 voyageurs montants en 2009 (avant réduction des dessertes), enquête réalisée durant des journées ouvrables de base (JOB).

Sur la base de données commune SNCF/RFF (« Aristote »), il est indiqué 20 montées /descentes par jour en 2013 (après réduction des dessertes) (données issues de la billetterie).

Sachant que le taux annuel moyen de la variation de la population de la ville de Dordives est de +1.7% entre 2006 et 2011, ce qui est un taux relativement élevé par rapport à d'autres villes comparables de la région, on peut donc s'attendre à plus de 28 voyageurs /jour.

Modalités d'accès aux quais – devenir du PN 19

Le cheminement pour accéder aux quais (halte déjà existante) s'effectue par la rue de la Gare.

Le passage à niveau est maintenu (celui-ci ne figure pas dans la liste des passages à niveau inscrits au programme de sécurisation national mise à jour en 2014)





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Allongement des quais de la gare de Dordives

Deux parkings situés de part et d'autre de la voie ferrée (voir annexe 5) permettent aux voyageurs de se garer à proximité de la gare.



Parking appartenant à la Ville situé à l'ouest de la gare



Parking appartenant à la Ville situé à l'est de la gare

Le réseau de car Ulys du Conseil Général du Loiret dessert la gare de Dordives (ligne 10).

La ligne 11 du STILL (Syndicat intercommunal des transports du Sud Seine et Marne) dessert la gare de Dordives.

Annexe 5 ci-après